

# FO

LA FORCE SYNDICALE

**MEDDE**  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

**MLETR**  
MINISTÈRE DU LOGEMENT  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ



Paris, le 31 octobre 2014

## Compte rendu Force Ouvrière du

### Comité technique ministériel de l'après-midi du 30 octobre 2014

*Le nouveau Secrétaire général est donc venu présider son premier Comité technique ministériel à l'occasion de l'examen de seuls points d'information :*

- 1. La présentation du Bilan social 2013 :*
- 2. La sécurisation juridique de la situation des agents contractuels des parcs nationaux, du Parc national de France et de l'agence des aires marines protégées concernés par la note de gestion du 4 décembre 2012 relative aux modalités de recrutement, de rémunération et de gestion, annulée par décision du Conseil d'État n°364019 du 22 septembre 2014 :*
- 3. Les suites de la préconisation sur l'exposition à l'amiante adoptée en CHSCTM dans sa réunion du 15 octobre 2014 :*

*C'est donc sur un panorama moins édulcoré que le Bilan social que les représentants Force Ouvrière l'accueillent au travers de la déclaration préliminaire suivante :*

### Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Camarades,

C'est le premier Comité technique ministériel que vous êtes amené à présider *intuitu personæ*, M. le Secrétaire général, et vous en aurez manqué l'examen des seuls points de la raison d'être de l'instance : les points soumis à avis.

Outre l'examen de questions diverses justifiant la présence de nos experts même s'il ne s'agit que de points d'information nous allons examiner maintenant le projet de « [Bilan social 2013](#) ».

Exercice imposé mais simple exercice de style puisqu'il ne s'agit, là encore, que d'un point d'information.

Comme nous le rappelions dans notre déclaration d'ouverture - mais il nous paraît utile de le rappeler en votre présence pour vous éclairer pour la suite des échanges que nous inaugurons avec vous, ici, ou hors de cette instance -, notre organisation ne saurait se satisfaire de la dilution du rôle du Comité technique ministériel ni de l'intérêt de mener, par ailleurs, des concertations dont la seule vocation est de créer l'illusion d'un dialogue.

Il faut au contraire que ce dialogue s'inscrive dans un cadre clair et faire la part de ce qui relève de l'information et de ce qui relève de la concertation pour faire une vraie place à ce qui relève de la négociation.

A chacun de prendre sa place au sein des divers lieux, et nous laissons pour notre part bien volontiers la nôtre lorsqu'il s'agit de participer à des réunions d'information (qui voudraient placer le syndicat dans un rôle d'accompagnement des politiques), à des réunions de fausse concertation (n'ayant vocation qu'à déminer des conflits sans en effacer pour autant les causes).

Pour plagier Coluche, nous dirions que s'il s'agit de vous présenter les attentes des personnels pour vous permettre de nous expliquer pourquoi vous ne pouvez y répondre, ne comptez pas sur nous.

De la même façon, nous ne cessons de dire que le « Bilan social » est un précieux document compilant de nombreuses et intéressantes données.

**Mais il est devenu plus qu'un arbre cachant la forêt : c'est maintenant une forêt qui voudrait cacher la montagne de difficultés vécues par les personnels.**

Et plutôt que de noyer le poisson dans cet océan, nous allons vous raconter une histoire.

Une histoire moins drôle que celles de Coluche.

**Nous ne sommes pas ici pour défendre des situations individuelles.**

**Il y a d'ailleurs des CAP et des CCP pour cela.**

**Mais il se trouve qu'à promouvoir une gestion austéritaie et déshumanisée, certains agents en arrivent à voir se concentrer sur eux seuls plusieurs - si ce n'est toutes - les difficultés que des milliers d'agents rencontrent dans ces ministères en matière de carrière, de salaire, de mobilité et/ou de devenir et méritent qu'on s'y penche ici :**

Ce n'est pas l'histoire d'un mec, c'est l'histoire d'une agente que ne saurait dissimuler le masque froid dont est recouvert le projet de « Bilan social 2013 ».

Ultra-marine, en congé de longue maladie, reconnue travailleuse handicapée, élève seule son enfant lui-même atteint d'une affection de longue durée.

Sa volonté d'assumer l'a amené à rentrer à l'IRA et à en sortir avec succès après avoir abandonné son fils à sa grand-mère, à 9000 km, pour pouvoir lui offrir à son retour de scolarité les moyens de suivre à son tour des études supérieures.

Sauf qu'on lui impose aujourd'hui de rejoindre une affectation en métropole à défaut qu'un ETP soit ouvert à La Réunion.

Or après avoir vu sa rémunération diminuée pendant sa scolarité en redevenant stagiaire, après avoir été payée à tort à demi-traitement pendant cinq mois, toujours dans l'attente de l'indemnité de changement de résidence, elle ne peut maintenant même pas se payer le billet d'avion qui devrait la séparer de nouveau - et longuement, désormais - de son fils.

C'est dire si elle pourra assurer également une double-résidence !

Après l'année de la femme,

Après l'année du handicap,

2014 demeure une nouvelle « année de la déshumanisation de la gestion comptable » des services publics de l'État.

Voilà pourquoi nous n'entrerons pas, pas plus que les années précédentes, dans le faux-débat de la présentation de ce projet de « Bilan social 2013 » qui ne conduit qu'à masquer ce qu'il devrait au contraire mettre en lumière.

Et misons davantage sur la perspective de notre prochaine rencontre au cours de laquelle nous serons attentifs à ce que vous preniez les dispositions nécessaires à prévenir des situations de cette nature plutôt qu'à nous résigner demain à devoir en faire le bilan...

...et à devoir en mesurer les conséquences parfois irréparables.

C'est aussi à ce prix que vous donnerez à cette instance toute sa raison d'être.

C'est en tous cas ce en quoi, à la veille du scrutin du 4 décembre prochain, nous rappellerons ici à quel point le dogme de l'austérité et ses conséquences sur le service public et les agents qui sont à son service sont économiquement, socialement et démocratiquement suicidaires.

Et nous concluons en ajoutant qu'elles le sont tout autant « *humainement* ».

## **Réponses de l'administration :**

Le Président se montre sensible à la situation extrême de l'agente avec laquelle nous avons illustré une réalité sociale plus préoccupante pour des milliers d'agents du MEDDE-MLETR que ne veut laisser supposer le « Bilan social 2013 ».

Il se propose d'examiner ce dossier au sortir de la réunion du CTM.

Répondant également aux questions de sens et de perspectives, il rappelle la priorité qu'il avait présentée lors de sa première et récente rencontre avec la FEETS-FO, à savoir la mise en œuvre d'un plan de requalifications de C en B.

Se retranchant cependant derrière la contrainte budgétaire dans le cadre de laquelle il portera ce projet à l'interministériel, il n'exclut pas qu'il y ait peu de place pour la négociation, voire pour la concertation, s'engageant seulement à ... nous tenir informés de l'évolution du dossier.

Les représentants Force Ouvrière lui ont rappelé l'époque pas si lointaine de la présentation d'un premier agenda social suscitant beaucoup d'espérance chez les uns...

Or un tel exercice ne vise à l'évidence qu'à amener les agents à prendre leur mal en patience en attendant des jours meilleurs.

Initialement prévu sur les années 2012-2013, nombre de chantiers n'ont toujours pas abouti alors que nous sommes maintenant à la veille de 2015.

A défaut donc de cadre de concertation ou de négociation, sur la question des repyramidages comme sur celle des recrutements d'ouvriers d'État - y compris à la DGAC - et des autres chantiers statutaires, nous ne devons pas exclure d'en appeler les agents à se faire entendre dans d'autres cadres, y compris plus conflictuels.

Aussi, concernant la perspective d'un plan de requalification, FO a d'emblée précisé qu'il ne saurait s'agir de « saupoudrages », comme le sont actuellement les promotions via des taux pro-pro souvent en forts reculs, et qu'il convient également de noter la situation plus particulièrement critique dans les corps de l'environnement.

## Sur les perspectives :

Le nouveau Secrétaire général indique que la copie qu'il doit remettre dans le cadre de la revue des missions des MEDDE-MLETR mettra en évidence les milliers de postes déjà supprimés dans le cadre de la réforme ADS/ATESAT pour parer à d'éventuelles nouvelles velléités interministérielles à réduire encore au delà les moyens des ministères.

Et alors que des discussions paraissent difficilement envisageables au niveau national, le Président annonce de façon sibylline des « consultations thématiques à venir sur les territoires »...

Au moment où le redécoupage des régions fait resurgir de nouvelles interrogations (13 ou 15 régions ?) et le devenir des départements est encore plus incertain (0 ? 101 ou 54 départements à terme ?), Francis ROL-TANGUY fait le pari que les structures départementales (DDI) ne seront pas remises en cause...

Force Ouvrière ne saurait dans ce contexte que trop encourager les agents à lire sa publication « *Il faut sauver le Service public* ».



### Question diverse :

### Les suites de la préconisation sur l'exposition à l'amiante adoptée en CHSCTM dans sa réunion du 15 octobre 2014 :

**Intervenant FO : Jean-Pierre MOREAU**

Fortement impliqué sur ce dossier, Force Ouvrière rappelle au Secrétaire général et au DRH que nous sommes toujours dans l'attente de la signature du décret relatif aux risques d'exposition à l'amiante qui n'est par ailleurs toujours pas signé pour le secteur maritime.

Démontrant qu'il serait impossible au ministère de faire la cartographie des zones à risques et leurs historiques, FO demande l'extension du dispositif à l'ensemble des personnels (DIR, VNF, DDT(M), etc...).

A cette fin FO exige la présomption d'imputabilité au service afin que des attestations d'exposition soient établies pour les personnels concernés.

Le Secrétaire général du MEDDE/MLETR reconnaît que l'état des lieux est difficile à réaliser mais ne s'engage pour autant pas sur l'extension du périmètre du décret, nous renvoyant au prochain CHSCT après avoir précisé qu'il consulterait la DIT en vue d'apporter une réponse avant le 15 décembre 2014.